

Construction navale

des nouveaux navires qui se trouvaient dans les chantiers canadiens étaient destinées au gouvernement canadien ou à une société d'État.

Les achats de matériel de défense prévus au cours des cinq prochaines années sont évalués à 1,6 milliard de dollars, soit environ 38 p. 100 des travaux des chantiers navals canadiens. Il est en outre possible que le gouvernement procède à d'autres achats de l'ordre de 700 à 1 200 millions de dollars dans des secteurs autres que la défense, lesquels représenteraient une autre part de 25 p. 100 à 33 p. 100 de l'ensemble des revenus des chantiers canadiens pendant la même période.

Monsieur le Président, nous travaillons de concert avec l'industrie afin qu'on satisfasse à nos besoins dans le secteur maritime d'une manière qui tienne compte de l'importance de ces besoins dans le maintien de la vigueur des industries tout en veillant à ce que ces achats soient rentables pour le gouvernement.

Troisièmement, le gouvernement a fait savoir qu'il était disposé à aider l'industrie à s'adapter à cette conjoncture en mettant à sa disposition tous ses programmes. Pour répondre à l'évolution du marché et renforcer leur future position concurrentielle, les chantiers devront réduire leur capacité. Dans certains cas, cela peut nécessiter des fermetures et dans d'autres, des fusions, la spécialisation, la diversification ou d'autres approches pourraient se révéler plus pertinentes. Cependant, toute initiative en vue de répondre à cette nouvelle situation doit émaner de l'entreprise privée elle-même.

En particulier, le gouvernement est prêt à collaborer aux plans de restructuration dirigés par l'industrie et visant à rendre les chantiers canadiens plus aptes à soutenir la concurrence et à minimiser les conséquences néfastes subies par les travailleurs et les localités touchés.

Le premier exemple de l'application de cette politique englobait une position de restructuration émanant de l'industrie de la construction navale de l'Ontario. Les propriétaires du chantier naval de Collingwood en étaient venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient poursuivre les activités de ce chantier. De concert avec les propriétaires de l'autre grand chantier naval ontarien, ils ont tracé un plan de restructuration de leurs activités tenant compte de la pénurie de la demande pour leurs produits. Essentiellement, ce plan prévoyait la fin des activités à Collingwood et la fusion et la modernisation des chantiers navals de Port Weller et de Port Arthur en vue de les rendre plus concurrentiels sur le marché international.

Grâce à ces programmes, le gouvernement fédéral a pu aider les sociétés à exécuter leurs plans. Le programme d'aide aux constructeurs de navires a aidé la compagnie à déménager une partie de son matériel le plus perfectionné de Collingwood à d'autres installations ontariennes. Cela devrait permettre à une industrie ontarienne devenue plus concurrentielle de répondre aux besoins des exploitants des Grands lacs et de mieux soutenir la concurrence pour ce qui est des acquisitions importantes de l'État.

Une des préoccupations du gouvernement fédéral ainsi que des sociétés était l'incidence que ce plan de restructuration pouvait avoir sur les travailleurs et les localités touchés. Afin de minimiser tout effet négatif éventuel, mon collègue, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard),

a choisi Collingwood aux termes du Programme de développement des collectivités et du Programme de planification de l'emploi.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Programme de développement des collectivités exploite les points forts des localités, appuyant les initiatives du secteur privé et des collectivités par le truchement d'une grande variété de programmes. Ce programme favorise une approche de coopération souple et met l'accent sur l'esprit d'entreprise.

Le gouvernement de l'Ontario a également participé à la mise en oeuvre des plans des sociétés en offrant d'aider à rendre les autres chantiers plus concurrentiels.

Les propriétaires des chantiers navals du Québec ont également reçu de l'aide gouvernementale lors de la conclusion d'un accord visant à consolider les droits de propriété de Marine Industries Limitée. Le gouvernement a joué un rôle de premier plan en mettant les parties en rapport et en veillant au transfert sans heurts de ses propres contrats.

Marine Industries Limitée et sa capacité prouvée d'administrer des opérations diversifiées, les compétences de Versatile dans les domaines de la technologie et de la fabrication, et le carnet de commandes bien rempli grâce au gouvernement fédéral, contribueront, j'en suis convaincu, à revivifier l'industrie québécoise de la construction navale.

Finalement, je tiens à répéter, monsieur le Président, que je suis conscient du fait que l'industrie de la construction navale fait face à des temps difficiles. Le gouvernement fédéral est ouvert à toute proposition afin de faciliter l'adaptation des localités, des travailleurs et de l'industrie aux changements qui surviennent dans ce secteur. Les initiatives doivent cependant provenir du secteur privé. Les événements survenus récemment en Ontario et au Québec témoignent de toute évidence des engagements du gouvernement à cet effet.

• (1250)

[Traduction]

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de la motion du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Je ne peux l'appuyer entièrement bien que je convienne avec lui que l'industrie de la construction navale est en crise.

La motion limiterait à la province de Québec l'examen des problèmes touchant l'industrie navale et la revitalisation de ce secteur. Je ne doute pas que le secteur de la construction navale au Québec soit aux prises avec de sérieux problèmes sur lesquels le gouvernement du Canada doit se pencher, mais il en va de même dans le reste du pays. En effet, les provinces de l'Atlantique connaissent de graves difficultés dans ce secteur; sur la côte ouest du Canada, des chantiers navals ferment et, avec le vieillissement de la population active, les connaissances spécialisées dans le domaine de la construction navale se perdent.

La construction navale est une industrie dont les racines plongent au plus profond de l'histoire du Canada, depuis l'époque la plus lointaine du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, où s'est bâtie notre grande tradition maritime. Notre pays est bordé par trois océans et nous possédons une compétence spécialisée dans l'industrie maritime. Dans le passé, la construction navale a connu de beaux jours,